

MERCREDIS - VACANCES SCOLAIRES - ETE 2027

Ce guide a pour objectif de mieux vous accompagner dans l'organisation des inscriptions à l'accueil de loisirs de Chabanaïs.

INSCRIPTION ANNUELLE

L'inscription annuelle est OBLIGATOIRE pour tous les enfants qui souhaitent fréquenter l'accueil de loisirs sur les temps des mercredis, des vacances scolaires ou pour l'été 2027.

L'inscription comprend tout un dossier à remplir, compléter et signer. Il doit être remis à l'accueil de loisirs avant le premier jour de fréquentation de l'enfant.

le dossier d'inscription doit contenir:

LA FICHE D'INSCRIPTION complétée et signée
LA FICHE SANITAIRE complétée et signée
LA FICHE D'AUTORISATION complétée et signée
LA PHOTOCOPIE des vaccins
LA PHOTOCOPIE de l'attestation d'assurance extra-scolaire
LE REGLEMENT INTERIEUR signé après lecture
L'ATTESTATION CAF /MSA ou l'avis d'imposition

L'inscription sera VALIDÉE lorsque le dossier sera COMPLET
LE DOSSIER est valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Mercredis

ACCUEIL : 7h30 à 19h00

INSCRIPTIONS : obligatoires

bulletin de réservation à remplir
journée / demi-journée, avec / sans repas

Vacances scolaires

(Automne, Hiver et Printemps)

ACCUEIL: 7h30 à 18h30

INSCRIPTIONS : obligatoires et avant la date butoire

bulletin de réservation à remplir
journée / demi-journée, avec / sans repas

Vacances ETE 2027

ACCUEIL : 7h30 à 18h30

INSCRIPTIONS: avant la date limite

bulletin de réservation à remplir
envoyé aux familles ou sur le site Internet
journée ou 1/2 journée avec ou sans repas.

Pour le confort des animations, l'accueil du matin se fait jusqu'à 9h30, et le soir la fin des animations est prévue à 17h00. Merci de déposer ou de récupérer votre enfant avant ou après.

Un enfant non inscrit sera refusé

Les inscriptions sont OBLIGATOIRES sur toutes les périodes (mercredis, vacances scolaires, été 2027)
Toute annulation devra être signalée dans un délai de 2 jours ouvrés, sauf en cas de maladie (justificatif médical à l'appui).

En cas d'annulation hors délai ou en absence non justifiée, la prestation sera considérée comme due donc facturée.